

- ACTION SOCIALE -

PLACEMENT EN ETABLISSEMENT – PERSONNES AGEES

Objet : Prise en charge au titre de l'Aide Sociale des frais d'hébergement en établissement pour personnes âgées ne disposant pas de ressources suffisantes pour s'en acquitter

Conditions :

- ✓ Résider sur la Commune
- ✓ Etre âgé de 60 ans et plus ou sur dérogation médicale du Conseil Général pour les moins de 60 ans
- ✓ Solliciter son placement en établissement public ou privé habilité par convention à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale
- ✓ Les ressources du demandeur, complétées de l'aide apportée par les personnes tenues envers lui à l'obligation alimentaire, doivent être inférieures aux frais de séjour

Modalité d'attribution :

- ✓ Soumis à la décision du Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui peut accorder, une prise en charge totale des frais d'hébergement par l'aide sociale ou partielle, avec participation du demandeur et de ses obligés alimentaires.
- ✓ Cette aide constitue une avance qui peut être récupérée par le département dans certains cas.

Documents à fournir :

- Livret de Famille et(ou) Carte Nationale d'Identité et(ou) Carte de Séjour en cours de validité
- Numéro de téléphone du demandeur
- Attestation de prise en charge de l'Assurance Maladie - Carte Vitale ou autre régime d'assurance
- Justificatif d'adhésion à une Mutuelle Complémentaire
- Ordonnance de mise sous Tutelle ou Curatelle
- Contrat de travail et Bulletins de salaires des 3 derniers mois pour chaque membre salarié du foyer
- Attestation d'inscription à Pôle Emploi + Notification de Droit + Bulletins de paiement des 3 derniers mois pour chaque membre du foyer
- Décompte des Indemnités Journalières de la CPAM et régimes complémentaires
- Notification de décision MDPH + Carte d'Invalidité + justificatif de paiement de la Pension d'Invalidité perçue au cours des 3 derniers mois
- Justificatif de paiement de Rente Accident de Travail, Rente Viagère ou autre
- Justificatif de paiement de Pension Vieillesse : Retraites Principale, Complémentaires et(ou) versées par un Régime de Retraite de l'Etranger

- Attestation de paiement des Prestations Familiales
- Jugement d'attribution de Pension Alimentaire et justificatif de versement
- Justificatif d'inscription au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers et Déclaration des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)

- Avis d'Imposition ou de Non-Imposition sur le Revenu – Année en cours
- Avis d'Imposition Taxe d'Habitation et Taxe Foncière – Année en cours
- Reçu de Loyer ou Attestation d'Hébergement
- Justificatif de remboursements des Emprunts Immobiliers

- Certificat Médical : Imprimé ci-joint
- Certificat de Scolarité des enfants de + de 16 ans ou Carte d'Etudiant
- Documents Patrimoniaux : Fiche de biens ci-jointe
- Relevés des Comptes bancaires ou postaux des 12 derniers mois
- Carnets et Livret de Caisse d'Épargne, justificatifs des placements sur SICAV, Actions, Obligations, Assurance-Vie
- Nom, Prénoms, Adresse et Téléphone des enfants soumis à l'obligation alimentaire

CONSTITUTION DES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Dossier suivi par :

Liste des documents à fournir remise le :

Rendez-vous fixé au :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes d'aides sociales légales. Les destinataires des données sont : les Demandeurs, les Agents du service et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de Marignane